

Savoir gérer un sinistre d'égât des eaux – ARDE

L'application des conventions
IRSI et CIDE COP

Code produit : ARDE

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 14.0

Tarif :

Eligible DDA : oui

Public :

nouveaux gestionnaires de
sinistres MRH ayant déjà une
connaissance du contrat
habitation

Prérequis :

aucun

Objectif

- appliquer les mécanismes des conventions IRSI et CIDE COP pour améliorer le traitement des dossiers sinistres

Programme de la formation

1-Garantie d'égât des eaux

- Définitions
- Causes couvertes ou exclues
- Mesures de sécurité et sanctions

2-Gestion d'un sinistre d'égât des eaux

- Vérifications indispensables
 - Déclaration
 - Délai
 - Forme
 - Contenu
 - Autres obligations de l'assuré
- Expertise
 - Nomination de l'expert
 - Rôle de l'expertise
 - Contenu du rapport
 - Mission
 - Expertise contradictoire amiable

- Estimation des dommages
 - Embellissements et mobilier
 - Premier risque
 - Valeur Ã neuf

3-Convention IRSI

- PrÃ©sentation de la convention
- Objectifs
- Champ d'application
- Dommages entrant dans la convention
- Prise en charge
- Conditions d'exercice des recours
- Actions en remboursement/en rÃ©cupÃ©ration
- Obligations de l'assurÃ© et de l'assureur

4-Convention CIDE COP

- Historique
- Objectifs
- Champ d'application

5-RÃ©gle de gestion hors convention

6-Etude de cas pratiques

Moyens d'Ã©valuation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction Ã chaud complÃ©tÃ© par chacun Ã l'issue du stage
- Questionnaire d'Ã©valuation Ã froid complÃ©tÃ© par chacun entre 2 et 3 mois aprÃ¨s le stage

MÃ©thodes pÃ©dagogiques

- RÃ©alisation de cas pratiques
- ExposÃ©s Ã partir d'un diaporama
- Ã©changes d'expÃ©riences